

- Télétransmis en Préfecture le : **26 MARS 2024**

- Publié sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération le : **27 MARS 2024**

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Feuillet

N° 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 26/03/2024 N° D2024-14

Nomenclature : 1.7

Acte accompli dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil au Président

Objet : **Marché n°2023-04** relatif à la mise en place d'habitations légères de loisirs (HLL) au camping des 12 Cols - Lot 3 : Espaces verts – modification de marché n°1

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés, les accords-cadres et leurs avenants dans la limite de 1 500 000 € H.T pour les marchés de travaux et du seuil de procédure formalisée défini par la réglementation pour les marchés de fournitures et services* », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1 et R2194-2 à R2194-4

Vu le projet de modification de marché,

PREAMBULE

HBA a attribué le marché de travaux n°2023-04 - Lot 3, notifié le 28/03/2023, à la SAS BALLAND pour un montant initial toutes phases comprises de 58 361,20 € H.T.

En cours de chantier il est apparu nécessaire de rabattre une haie gênant les opérations de terrassement, de plus des mains courantes ont été rajoutées afin de sécuriser les 3 escaliers.

Enfin la SAS camping des 12 cols a souhaité déplacer des haies existantes afin d'améliorer certains emplacements. Ces travaux de replantation seront pris en charge par la SAS camping des 12 cols dans le cadre de la convention de participation financière aux travaux de développement du camping des 12 cols.

MODIFICATIONS INTRODUITES

La présente modification de marché a pour objet d'arrêter ces travaux supplémentaires.

Elle est avec incidence financière sur le montant du marché :

Montant de la modification de marché :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 9475,50 €
- Montant TTC : 11 370,60 €
- % d'écart introduit par la modification de marché : 16,24 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 67 836,70 €
- Montant TTC : 81 404,04 €

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer la modification de marché n°1 du marché n°2023-04 - LOT 3 passé avec la SAS BALLAND

Article 2 : Les autres clauses du marché sont inchangées

Article 3 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'agglomération, et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Article 4 : Une ampliation sera adressée à la sous-préfecture de Nantua.



Le Président

Michel MOURLEVAT

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Marché n°2023-04 relatif à la mise en place d'habitations légères de

Objet de l'acte : loisirs (HLL) au camping des 12 Cols - Lot 3 : Espaces verts -
modification de marché n°1.

.....
Date de décision: 26/03/2024

Date de réception de l'accusé 26/03/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : D202414

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240326-D202414-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .7

Commande Publique
Actes speciaux et divers

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : D202414.pdf (99_DE-001-200042935-20240326-D202414-DE-1-
1_1.pdf)